

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
présents : 19
votants : 26
Pouvoirs : 7

Date convocation : 22/06/2023
Affichage : 22/06/2023

Séance du 29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 29 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER.

Absents excusés : Jean-Claude MAYRAND

Pouvoirs : Mireille GARDES SAINT PAUL à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Francis CHABALIER, Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Johanne TRIOULIER à Rose-Marie MARTIN, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL, Pierre MALET à Aline RANC, Guy MAYRAND à Jean-Louis BRUN.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

Objet : AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS DE CHAMBON-LE-CHÂTEAU – FONDS DE CONCOURS A VERSER AU SDEE DE LA LOZERE :

Monsieur le Président indique que le SDEE de la Lozère a dû procéder à une extension du réseau existant sur Chambon le Château dans le cadre du raccordement de la nouvelle aire d'accueil des camping-cars dont la mise en service est prévue pour le 1^{er} juillet 2023. Les travaux nécessaires à cette extension du réseau électrique s'élèvent à **5 877,13 € TTC**.

Pour le financement de l'opération, le SDEE de la Lozère vient de solliciter auprès de la CCHA le versement d'un fonds de concours d'un montant forfaitaire de 1 000 €.

En fonction de ces éléments, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur la participation de la CCHA au financement de ces travaux d'extension du réseau électrique sous la forme d'un fonds de concours à verser au SDEE de la Lozère.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité** :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26 ;*
- Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours ;*
- Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère ;*

DECIDE de verser un fonds de concours au SDEE de la Lozère comme suit :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS aire camping-cars à Chambon le Château - Commune de Bel-Air-Val-d'Ance (soit 40 mètres linéaire)	5 877,13 €	Participation du SDEE	4 877,13 €
		Fonds de concours de la communauté de communes (Forfait 1000 €)	1 000,00 €
Total	5 877,13 €	Total	5 877,13 €

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 30/06/2023
ID : 048-200006930-20230629-2023_035-DE

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,


Francis CHABALIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.